

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**

QUARANTE-TROISIÈME SESSION

*Documents officiels**



PREMIERE COMMISSION
47e séance
tenue le
mercredi 23 novembre 1988
à 10 heures
New York

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE DE LA 47e SEANCE

Président : M. ROCHE (Canada)

SOMMAIRE

**DEBAT GENERAL SUR LES POINTS DE L'ORDRE DU JOUR CONCERNANT LA SECURITE
INTERNATIONALE, EXAMEN DES PROJETS DE RESOLUTION S'Y RAPPORTANT ET DECISIONS A LEUR
SUJET**

*Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

**Distr. GENERALE
A/C.1/43/PV.47
1er décembre 1988**

FRANCAIS

La séance est ouverte à 10 h 45.

POINTS 71, 72 ET 73 DE L'ORDRE DU JOUR

DEBAT GENERAL SUR LES POINTS DE L'ORDRE DU JOUR CONCERNANT LA SECURITE INTERNATIONALE, EXAMEN DES PROJETS DE RESOLUTION S'Y RAPPORTANT ET DECISIONS A LEUR SUJET

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Ce matin, la Première Commission commencera le débat général sur les points 71, 72 et 73 de l'ordre du jour relatifs à la sécurité internationale, examinera les projets de résolution présentés à ce titre et prendra une décision à leur sujet.

La Première Commission est saisie d'un rapport du Secrétaire général qui fait l'objet du document A/43/579 sur le "Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée". Conformément à la résolution 42/90 adoptée l'année dernière, ce rapport comprend un résumé du débat sur la question à la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale. Il met en relief un certain nombre de considérations relatives aux aspects politiques, de sécurité et de coopération que revêt la situation dans la région de la Méditerranée. Les réponses reçues des Etats Membres à ce propos sont jointes en annexe au rapport.

En ce qui concerne le point 72 intitulé "Examen de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale", qui est une question traditionnellement inscrite à notre ordre du jour, la Première Commission est saisie, pour examen, du rapport du Secrétaire général qui fait l'objet du document A/43/603. Ce rapport contient les réponses reçues des Etats Membres, conformément à la résolution 42/92 que l'Assemblée générale a adoptée l'année dernière. Dans le cadre de ce point, la Première Commission doit également examiner un sous-point intitulé "Nécessité d'un dialogue politique pragmatique pour améliorer la situation internationale". Une résolution adoptée antérieurement au titre de ce sous-point appelle à redoubler d'efforts pour faciliter le dialogue et la coopération afin de contribuer à alléger les tensions, à régler les conflits internationaux par des moyens pacifiques et à améliorer le climat international.

A la présente session, la Première Commission poursuivra l'examen du point 73 intitulé "Système général de paix et de sécurité internationales" sur la base du rapport du Secrétaire général publié sous la cote A/43/732. Les délégations savent combien cette question est complexe et délicate. J'espère qu'à la présente session des consultations plus intenses permettront à la Première Commission de mieux comprendre cette question et d'obtenir de bons résultats.

Le Président

Je n'ai pas l'intention de répéter ce que j'ai dit lorsque nous avons commencé à travailler sur les questions de désarmement. Toutefois, je tiens à rappeler une fois encore que la récente détente dans les relations internationales a créé un climat plus favorable à l'examen des questions relatives à la sécurité internationale. Encouragée par les tendances positives qui prévalent actuellement dans le monde, la Première Commission pourrait peut-être souhaiter avancer de nouvelles idées et de nouvelles suggestions susceptibles de contribuer à la solution des problèmes complexes concernant la sécurité internationale. Le monde forme un tout et les efforts communs de toutes les nations sont vitaux si l'on veut renforcer la sécurité de chacun. A ce propos, les Nations Unies constituent l'instrument adéquat que la communauté internationale doit utiliser pour trouver des solutions acceptables aux problèmes liés à la paix et à la sécurité. En conséquence, ce serait véritablement une grande réussite pour notre commission si nous suggérions des solutions aux problèmes auxquels la communauté internationale est confrontée depuis si longtemps.

M. BELONOGOV (Union des Républiques socialistes soviétiques)

(interprétation du russe) : La quarante-troisième session de l'Assemblée générale des Nations Unies au cours de laquelle se déroule un dialogue utile et constructif avec la participation de tous les Etats Membres de la communauté internationale approche de son terme. Toutefois il reste encore des choses importantes à venir. Je pense avant tout à la déclaration que va faire prochainement à l'Assemblée générale le chef de l'Etat soviétique, M. Gorbatchev.

En séance plénière de l'Assemblée, en Première Commission et dans les autres grandes commissions, on a procédé à une analyse de la situation dans tous les domaines des relations internationales et des perspectives d'évolution de la situation mondiale. Nous pouvons dire avec confiance que la communauté internationale est unie dans son évaluation de la question principale, à savoir qu'aujourd'hui le monde est devenu plus sûr et plus stable qu'il y a quelques années. Recourant à une formule imagée, Mikhaïl S. Gorbatchev a déclaré récemment à la New-Delhi, que le lourd convoi portant la mort nucléaire à son bord, après s'être accéléré, a commencé à ralentir. Si l'on se tourne vers l'avenir, on peut dire, en reprenant les termes contenus dans le rapport du Secrétaire général sur les travaux de l'Organisation, que :

"la transformation des perceptions et des attitudes ... semble indiquer une évolution - aussi lente et parfois hésitante soit-elle - vers un nouveau système de relations au niveau mondial." (A/43/1, p. 7)

En fait, il s'agit essentiellement du début d'un processus rationnel pour assurer la sécurité générale tout en tenant compte de l'interdépendance croissante et de la diversité du monde actuel. Cela est devenu possible, grâce au développement positif des relations soviéto-américaines, aux initiatives constructives des pays du Mouvement des non-alignés et du Groupe des six représentants les cinq continents, et grâce à la volonté et à la maturité d'esprit de la majorité des participants aux relations internationales. Particulièrement important sont l'évolution positive sur le continent européen, qui est le théâtre principal de confrontation des alliances militaires ces derniers temps, et les sérieux progrès réalisés dans le règlement des situations conflictuelles.

La nouvelle pensée politique, fondée sur la priorité des valeurs universelles et le respect de la liberté de choix, occupe le premier plan lorsqu'il s'agit de définir la politique étrangère d'un nombre toujours croissant d'Etats. Les notions de démilitarisation, d'humanisation et de démocratisation des relations internationales acquièrent un contenu réel. Dans ces conditions, des perspectives

M. Belonogov (URSS)

s'ouvrent pour assurer la sécurité mondiale et nationale non pas par l'affrontement militaire ou la force mais grâce à l'universalisation du principe de coexistence pacifique, de l'équilibre des intérêts, de la confiance et de la coopération. Les Nations Unies ont un rôle crucial à jouer dans ce domaine.

Notre approche globale du problème de la sécurité se fonde sur le fait évident que la notion même de sécurité comprend de nombreuses composantes.

Il n'est pas nécessaire de prouver que l'élément militaire de cette notion, c'est à dire la capacité des Etats d'assurer leur défense au niveau approprié, demeure l'un des éléments déterminants. Toutefois, cela ne signifie aucunement que cet élément représente une valeur constante ni qu'il représente à lui seul la teneur du concept de sécurité. Nous partons de l'idée que dans le processus d'élaboration d'accords sur des mesures de désarmement, le rôle de la composante militaire diminuera à condition qu'il ne s'ensuive pas d'incidences négatives sur le niveau de sécurité de tout Etat. Au contraire, nous sommes profondément convaincus que la limitation des armements est la voie qui mène au renforcement de la sécurité mondiale.

Dans cet ordre d'idées, nous aimerions souligner un phénomène très positif : le processus de désarmement a abordé une nouvelle phase sur le plan qualitatif grâce à une véritable réduction de l'arme nucléaire - la plus destructrice de toutes. L'Union soviétique a pour objectif de conclure promptement un accord avec les Etats-Unis d'Amérique sur l'étape suivante du désarmement nucléaire : la réduction de 50% des armements offensifs stratégiques. Nous préconisons vivement l'exclusion de l'arme chimique des arsenaux des Etats, un espace extra-atmosphérique pacifique et l'ouverture de négociations à grande échelle sur la réduction des forces armées et des armements classiques en Europe.

Dans les conditions actuelles, la composante politique de sécurité revêt une importance plus grande que jamais par le passé. En effet, la sécurité d'un Etat donné dépend en fin de compte non seulement de l'importance numérique de ses forces armées et de la quantité et de la qualité de ses armements, mais également du milieu où il se trouve et du climat politique de ses relations avec les autres Etats de la région et, dans un contexte plus vaste, de la situation politique dans le monde. A cet égard, on ne saurait ignorer par exemple un autre élément très important de la sécurité, le degré de confiance dans les relations entre Etats.

M. Belonogov (URSS)

Le renforcement de la confiance, notamment le développement des contacts politiques et autres à tous les niveaux, grâce à une transparence militaire accrue, par le biais d'une coopération multilatérale des Etats dans les instances internationales et, avant tout, à l'Organisation des Nations Unies, est l'un des éléments essentiels du renforcement de la sécurité générale.

Nous constatons par ailleurs, dans le calendrier politique mondial au cours des récentes années, de nombreux phénomènes positifs. A cet égard, nous voudrions souligner le rôle des Nations Unies en tant qu'organe politique principal de la communauté internationale, dont la tâche suprême est de garantir la paix et la sécurité internationales. Mais je reviendrai plus tard sur le sujet des Nations Unies.

A notre sens, un autre fait incontestable est que l'un des facteurs les plus importants de la sécurité, qui en fait partie intégrante, est son aspect économique.

Il y a eu un temps où les pays se conformaient aux lois de l'autarcie économique. A ce moment là, l'élément économique de la sécurité des Etats ne jouait aucun rôle ou était sans importance. Mais ces temps sont révolus. Aujourd'hui, au contraire, nous constatons une croissance sans précédent de l'interdépendance économique des Etats. Ignorer l'aspect économique de la sécurité internationale ou prétendre qu'il n'existe pas, c'est méconnaître la réalité. Cela est vrai pour les grandes puissances industrielles comme pour les pays en développement.

M. Belonogov (URSS)

Le facteur économique et l'évolution de sa signification démontrent amplement que la notion même de sécurité n'est pas quelque chose de figé, mais qu'au contraire, elle évolue au gré des modifications des conditions de vie de la société. Par conséquent, de nouveaux éléments d'ordre qualitatif peuvent apparaître dans la notion de sécurité telle que nous l'entendons. C'est ainsi qu'en l'espace de quelques années seulement et de manière tout à fait inattendue le problème de la menace écologique sous certains aspects est apparu au premier plan des préoccupations de l'humanité. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire que je m'attarde sur ce sujet étant donné qu'au cours de la présente session de l'Assemblée générale, notamment en plénière, les questions écologiques ont occupé une place prééminente.

J'en viens enfin à la question des droits de l'homme. Plus de démocratie signifie plus de sécurité pour l'individu. Plus de sécurité pour la société d'un pays donné et, bien entendu, plus de sécurité pour d'autres peuples. C'est, pourrait-on dire, un axiome. Les causes du déclenchement de la deuxième guerre mondiale démontrent à l'évidence la validité de cette affirmation. L'aspect humanitaire de la sécurité, et là encore il s'agit d'un phénomène relativement récent, revêt, comme nous en sommes tous conscients, une place de plus en plus importante dans les relations internationales.

En raison du caractère global, multiple et dynamique de la notion même de sécurité et, bien sûr, ce qui est fondamental, de la nécessité d'assurer à tous les Etats une sécurité réelle et égale, il appartient à l'Assemblée générale d'examiner ce problème. Notre objectif essentiel dans ce processus est de susciter un large dialogue, animé mais sans contestation, où l'on examinerait de façon approfondie ce problème extrêmement important en donnant la possibilité à toutes les délégations qui le souhaitent de participer au dialogue et d'exprimer leurs points de vue. Sur cette base et compte tenu des différents points de vue exprimés, nous pourrions, en fin de compte, aboutir à des solutions de consensus sur les aspects du problème de la sécurité qui se prêtent à de telles décisions.

L'examen de la sécurité générale au cours des deux précédentes sessions de l'Assemblée générale des Nations Unies a beaucoup donné à réfléchir. Pour notre part, en Union soviétique, nous nous sommes efforcés d'analyser les points de vue exprimés et avons dégagé plusieurs orientations où, à notre avis, il serait

M. Belonogov (URSS)

possible dans un avenir relativement proche, d'aboutir à des résultats pratiques. Les résultats de notre analyse figurent dans l'aide-mémoire que la délégation soviétique a fait distribuer au cours de la présente session de l'Assemblée générale. Ce document est intitulé "Vers une sécurité globale grâce à l'accroissement du rôle des Nations Unies". Dans ce document, nous avons proposé trois thèmes de discussion qui pourraient constituer certains aspects concrets du maintien de la sécurité générale, l'accroissement de l'efficacité de l'ONU et de ses principaux organes, l'utilisation plus large des opérations de maintien de la paix des Nations Unies et l'affirmation de la primauté du droit international dans les relations entre Etats (A/43/629, annexe).

J'aimerais espérer que nous pourrions entendre, ne serait-ce que d'une manière générale, l'avis des autres délégations sur les considérations que nous avons exprimées dans notre aide-mémoire. Je tiens à souligner que nous n'avons nullement l'intention d'imposer nos propositions à qui que ce soit ni de chercher à les faire approuver au cours de la présente session de l'Assemblée générale. Si cependant il devenait évident que telles ou telles idées bénéficient d'une compréhension et d'un appui suffisamment large, cela inciterait, bien entendu, les organes compétents des Nations Unies à examiner ces questions de manière plus précise, lors de la présente session.

L'aide-mémoire soviétique n'est bien sûr pas exhaustif. Tel n'était pas notre objectif. Nous avons privilégié certains éléments seulement et nous sommes disposés à accorder l'attention voulue aux propositions concrètes faites par d'autres délégations. Après tout, en dernière analyse, l'objectif essentiel est d'aboutir à des décisions appropriées par consensus.

On ne peut pas bien entendu résoudre du jour au lendemain le problème de la garantie fiable de la sécurité dans le monde. Cette question exige que soient déployés des efforts à long terme afin que nous puissions progresser graduellement mais dans un but bien précis. Ceci a été parfaitement décrit par Mikhaïl Gorbatchev dans un article bien connu intitulé "Réalités et garanties d'un monde sûr".

Ce qui est important c'est de réaliser de véritables progrès dans tous les domaines sans les rendre tributaires les uns des autres. L'absence de progrès dans l'un d'entre eux ne doit pas entraver les progrès dans d'autres domaines. Il va de soi que des progrès dans un domaine facilitent objectivement la solution de certains problèmes dans d'autres domaines. A cet égard, je tiens à citer les

M. Belonogov (URSS)

propos tenus par le Vice-Chancelier de la République fédérale d'Allemagne, M. Genscher, lors de la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement :

"Il faut approfondir et élargir une coopération mutuellement avantageuse dans tous les domaines. Dans ce monde interdépendant, nous devons créer des formes positives de dépendance mutuelle qui rendent le mouvement de la coopération entre égaux irréversible." (A/S-15/PV.8, p. 36)

Nous sommes heureux de constater que la majorité des Etats appuient résolument la nécessité de poursuivre et d'approfondir le dialogue multilatéral sur le renforcement de la paix et de la sécurité internationales sur une base globale, et conformément à la Charte des Nations Unies.

Par ailleurs, nul n'ignore que certaines délégations, pour des raisons que nous ne comprenons pas, considèrent avec une certaine méfiance l'essence même de la proposition faite par les pays socialistes. Ils mettent parfois en doute le caractère complexe de la notion de sécurité et affirment que la sécurité ne peut être que militaire. Par souci d'équité, il importe cependant de dire que dans d'autres situations, lorsqu'il s'est avéré nécessaire de montrer que la sécurité n'était pas uniquement limitée à des facteurs militaires, ces délégations ont dit exactement le contraire. A cet égard, nous tenons à rappeler la position des Etats-Unis en la matière, telle qu'énoncée dans leur réponse au sujet de la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement :

"La seule application de mesures de désarmement ne suffit pas à garantir la paix. C'est en renonçant à l'agression, en établissant des relations pacifiques entre les Etats, en agissant plus ouvertement pour dissiper la méfiance et en obtenant de tous le respect des principes de la Charte des Nations Unies, y compris les principes relatifs aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales, que l'on progressera vers une paix véritable."

(A/AC.230/2, p. 15)

M. Belonogov (URSS)

La délégation soviétique est d'accord avec cette déclaration et est prête à y souscrire bien qu'elle ne scit pas tout à fait complète.

De nombreux Etats ne sont pas satisfaits de ne pas avoir l'occasion de participer de façon suffisamment active à la recherche d'une solution des questions prioritaires de garantie de la sécurité internationale. C'est précisément pour cela que nous proposons de développer le dialogue multilatéral en ce qui concerne le problème de la sécurité universelle reposant sur une base globale avec la participation de tous les Etats. Nul ne devrait se sentir lésé et encore moins tenu en marge des processus politiques les plus importants qui se déroulent aujourd'hui dans le monde. Comme l'a noté récemment Mikhaïl S. Gorbatchev dans une interview accordée au magazine ouest-allemand Der Spiegel : "le temps n'est plus où un pays ou un groupe d'Etats forts et puissants imposait, impitoyablement parfois, ses vues et sa politique sur le monde".

Parlant du rôle du multilatéralisme pour garantir une sécurité globale, nous n'oublions pas que le dialogue bilatéral, même si l'on tient compte de l'importance incontestable des négociations et des accords soviéto-américains, ne saurait remplacer le dialogue multilatéral, notamment en ce qui concerne les problèmes mondiaux. Des instances bilatérales et multilatérales doivent se compléter harmonieusement les unes les autres et se stimuler mutuellement.

Voilà pourquoi il est nécessaire de poursuivre et de renforcer le large dialogue international, avant tout aux Nations Unies, portant sur une approche globale du renforcement de la paix et de la sécurité internationales conformément à la Charte des Nations Unies. La Première Commission, à laquelle il appartient de traiter des questions relatives au désarmement et à la sécurité, est l'instance naturelle où devrait se dérouler ce dialogue. Un dialogue sans confrontation permettrait d'évaluer de nouvelles menaces à la sécurité ainsi que de nouvelles possibilités de la garantir sûrement en se fondant sur la confiance et la coopération. Au cours du dialogue, il importe de définir des problèmes concrets de sécurité qui exigent, en fait, une approche multilatérale, et à propos desquels les Etats pourraient par la suite aborder des négociations importantes dans les organes appopriés des Nations Unies.

Pour ce qui est de la mise au point d'une approche globale de la sécurité internationale, nous tenons à souligner que la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale continue à jouer un rôle positif. Adoptée sur

M. Belonogov (URSS)

l'initiative des pays non alignés et socialistes en 1970, elle constitue un jalon qui a marqué les efforts de la communauté internationale en vue de saisir les réalités de l'ère nucléaire et spatiale et a représenté le début de la période de détente en même temps qu'elle a identifié les objectifs concrets de la coopération multilatérale dans le but de garantir la paix et la sécurité internationales. La délégation soviétique appuie les propositions des pays non alignés en vue d'appliquer toutes les dispositions de la Déclaration.

Les auteurs de la proposition concernant une approche globale du renforcement de la paix et de la sécurité internationales ont procédé à de vastes consultations avec les délégations des Etats Membres des Nations Unies sur le texte du projet de résolution et ont accepté leurs observations et leurs amendements constructifs. Les auteurs ont présenté à l'examen de la Commission un projet de résolution, contenu dans le document A/C.1/43/L.74, dont le but essentiel est la poursuite et l'intensification du dialogue à ce sujet. Tenant compte des vœux exprimés par les délégations de certains pays non alignés et occidentaux, nous avons remplacé dans le projet le mot "système" par les mots suivants :

"approche globale du renforcement de la paix et de la sécurité internationales conformément à la Charte des Nations Unies".

En conséquence, le titre du projet de résolution et le point de l'ordre du jour de la prochaine session de l'Assemblée générale ont également subi une modification. Le projet souligne qu'il s'agit de rechercher :

"des moyens universellement acceptables et de coordonner des mesures concrètes, en vue de renforcer de manière globale le système de sécurité institué par la Charte des Nations Unies".

Ceci signifie que le dialogue sur cette question doit viser à parvenir par consensus à des solutions pratiques et, avant tout, à rehausser le rôle et l'efficacité des Nations Unies en tant qu'instrument chargé de garantir la paix et la sécurité internationales.

Nous sommes reconnaissants au Secrétaire général du rapport très complet qu'il a préparé sur les moyens d'organiser un échange de vues entre Etats en ce qui concerne la sécurité globale. Le nouveau projet de résolution tient compte également des conclusions du rapport.

Les auteurs du projet de résolution escomptent qu'il bénéficiera d'une attitude positive à son égard de la part de tous ceux qui soutiennent l'idée de poursuivre le dialogue multilatéral en vue de renforcer de manière globale le

M. Belonogov (URSS)

système de sécurité internationale institué par la Charte des Nations Unies. Ils espèrent que l'attitude souple dont ils ont fait preuve, qui a pour but de trouver des compromis, entraînera une réaction appropriée.

J'ajouterai que certaines délégations qui, l'an dernier, n'étaient pas en mesure de voter en faveur du projet de résolution sur cette question, ont exprimé le désir de voir supprimer dans le projet de résolution actuel le premier paragraphe du préambule qui contient une référence aux résolutions précédentes. Les auteurs de ce projet seraient disposés à examiner cette demande s'ils pouvaient ainsi amener ces pays à appuyer le projet de résolution actuel. Nous espérons que ce projet sera adopté sans objection.

M. STEPHANOU (Grèce) (interprétation de l'anglais) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des 12 Etats membres de la Communauté européenne au titre des points 71, 72 et 73 de l'ordre du jour relatifs à la sécurité internationale. Ces questions sont directement et étroitement liées à la Charte des Nations Unies que tous les Etats Membres de l'Organisation se sont engagés à respecter strictement.

Plus de 43 années se sont écoulées depuis que la Charte des Nations Unies a établi les bases de la paix entre les nations. Les Nations Unies ont été créées pour garantir aux générations futures la paix et la sécurité, après deux guerres mondiales des plus destructives qui, en l'espace de moins de trois décennies, ont causé la perte d'innombrables vies humaines et provoqué des souffrances et des destructions sans précédent. Aujourd'hui, nous sommes, fort heureusement, loin des épreuves des deux guerres mondiales que les rédacteurs de la Charte ont connues. Cependant nous ne devons pas oublier que de nombreuses parties du monde connaissent encore des conflits régionaux et sous-régionaux. Nous sommes conscients que nous ne pouvons plus continuer à vivre dans un monde où l'accumulation des armes est constante. Notre objectif commun doit donc être de préserver et de promouvoir la paix, au niveau de forces le plus bas possible, et, par là même, d'assurer la sécurité de tous les Etats Membres de la communauté internationale, tout en maintenant le droit à la légitime défense, tel que stipulé dans la Charte.

Il est de notre devoir de préserver la paix internationale et, étant donné le rôle des Nations Unies, nous devons, en tant qu'Etats Membres de l'Organisation, être conscients des menaces et des déséquilibres militaires susceptibles de porter atteinte à la sécurité et à la stabilité. Nous sommes également conscients de l'existence de menaces non militaires qui peuvent toujours mettre en danger la paix et la sécurité internationales. Le monde n'est pas parfait. La peur, la méfiance, les calculs erronés et les malentendus subsistent. Cependant, les différences existant entre le patrimoine historique, les institutions politiques et les systèmes socio-économiques des Etats ne devraient pas constituer des obstacles à la coopération internationale ni à la recherche de la paix et de la sécurité. En dernière analyse, la coopération et la confiance sont les clefs de la paix.

Comme nous l'avons fréquemment souligné, le contrôle des armes et le désarmement sont des éléments importants dans la réalisation des objectifs de la Charte. Les Douze sont convaincus que, conformément aux buts et principes de la Charte, les Nations Unies peuvent jouer un rôle de tout premier plan dans la recherche du désarmement.

M. Stephanou (Grèce)

Les relations Est-Ouest ont, au cours des 12 derniers mois, connu une nette amélioration. De nouvelles et favorables conditions sont apparues permettant d'envisager d'importants progrès dans le processus du contrôle des armes et du désarmement ainsi que du renforcement de la paix. Nous reconnaissons qu'il reste encore beaucoup à faire. Les Douze continueront à oeuvrer résolument pour obtenir de nouveaux résultats avec pour objectifs de renforcer la paix internationale et d'accroître la sécurité et la stabilité au niveau de forces le plus bas possible. Les Etats-Unis et l'Union soviétique sont actuellement engagés dans un dialogue intense qui concerne tous les peuples puisqu'il porte notamment sur le désarmement, les droits de l'homme et les conflits régionaux. Des résultats positifs obtenus dans un domaine ne peuvent que renforcer la confiance mutuelle et augmenter ainsi les possibilités de progrès dans d'autres domaines. Les progrès substantiels constatés sur la voie du règlement de certains conflits régionaux témoignent d'une évolution encourageante vers la modération des tensions internationales. Ces progrès confortent nos espoirs. Ils démontrent la force et l'efficacité de la Charte des Nations Unies et du système de sécurité qui y est prévu.

Seuls les gouvernements peuvent établir les éléments de base d'une confiance mutuelle et, partant, de la sécurité commune qui, seule, permet aux peuples de vivre en paix et dans la prospérité. Il ne peut en être ainsi que lorsque la dignité des êtres humains est respectée. Cela vaut aussi pour leur droit à la liberté. Un des principes de base de la Charte est le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Ce sont là des éléments essentiels pour la paix et la sécurité internationales. La Charte impose des obligations claires et sans ambiguïté à tous les Etats Membres qui se doivent de les respecter. Eliminer toutes les violations des droits fondamentaux établis dans la Charte et dans les instruments internationaux pertinents est vital pour renforcer la paix et la sécurité internationales. Un tel objectif ne peut qu'apporter encouragement et espoir en un monde plus sûr.

Assurer la mise en oeuvre efficace des obligations fondamentales énoncées dans la Charte devrait donc être notre principal objectif. La Charte des Nations Unies est à la base du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Les défis posés par notre époque rendent indispensable le renforcement de la coopération multinationale dans tous les domaines. Outre le rôle particulier incombant aux Nations Unies dans le maintien de la paix et de la sécurité, les Douze attachent une importance particulière au développement de relations amicales entre les nations et à la promotion de la coopération multilatérale en vue de régler les

M. Stephanou (Grèce)

problèmes internationaux relatifs aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales. Les Douze ont pour objectif de renforcer l'Organisation en tant que cadre pour ses activités.

La menace ou l'utilisation de la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout Etat ou le recours à tout autre moyen contraire aux buts de la Charte des Nations Unies a notamment pour conséquence la persistance des conflits régionaux, des interventions étrangères et du terrorisme international qui mettent en danger la sécurité internationale.

Les Douze tiennent à réaffirmer l'importance qu'ils attachent aux méthodes d'approche régionales. Un dialogue constructif et l'instauration de la confiance entre les Etats doivent donc être encouragés. Un large appui existe aujourd'hui pour une plus grande ouverture, une transparence et une prévisibilité dans les domaines militaires. Dans le cadre du processus de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), les résultats de la Conférence de Stockholm sur les mesures relatives à l'instauration de la confiance et de la sécurité ainsi qu'au désarmement en Europe ont contribué à renforcer la coopération et la stabilité dans la région. Le processus de la CSCE est un exemple positif de ce qui peut être réalisé grâce à la coopération multilatérale dans le cadre régional. Ce processus reste l'élément central d'une politique Est-Ouest orientée vers la paix et la sécurité fondée sur la coopération et le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Les Douze sont fermement décidés à parvenir à un résultat équilibré et substantiel de la conférence de suivi de Vienne, au bénéfice de tous les peuples des Etats participants.

M. Stephanou (Grèce)

Les Douze appuient et encouragent les efforts déployés dans d'autres régions du monde, qui pourraient contribuer à diminuer les tensions et encourager la coopération multilatérale dans un contexte régional. La signature de l'Accord d'Esquipulas II par les cinq Présidents d'Amérique centrale constitue aussi, si les engagements pris aux termes de cet accord sont pleinement appliqués, une autre contribution précieuse en vue de diminuer les tensions en Amérique centrale.

Le Conseil de sécurité a la responsabilité principale en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Un Conseil de sécurité efficace est essentiel au fonctionnement du système de sécurité créé par les Nations Unies. Les Douze tiennent à souligner son importance en ce qui concerne la mise en place et la promotion d'un climat politique international plus stable. Le Conseil de sécurité a aussi un rôle très important à jouer dans le règlement de conflits régionaux et sous-régionaux. Nous attachons une grande importance au renforcement de l'autorité et du rôle du Conseil de sécurité et à la nécessité de mettre en oeuvre les décisions de cet organe conformément à la Charte. Nous appuyons le Conseil et le Secrétaire général dans leur action commune à cet effet. Il reste essentiel que le Conseil soit en mesure de traiter de conflits en puissance avant qu'ils ne se transforment en hostilités ouvertes.

En appuyant le Secrétaire général dans ses efforts soutenus et discrets en vue de promouvoir la paix et la sécurité internationales, les Douze tiennent à souligner sa contribution personnelle exceptionnelle au règlement pacifique des différends. Ses efforts ont été considérablement fructueux, notamment cette année. Les Douze souhaitent rendre hommage au Secrétaire général et à ses collaborateurs pour leurs efforts.

Les Douze appuient vigoureusement les opérations de maintien de la paix qui ont beaucoup contribué à la paix et à la sécurité internationales. Ces opérations contribuent à instaurer la stabilité dans les régions de conflits. Elles se sont avérées un instrument efficace ainsi que l'une des manifestations actuelles les plus pratiques de l'engagement des Nations Unies en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Les Douze se félicitent du fait qu'il y a un intérêt international accru envers cet instrument important qui pourrait offrir un nouvel élément de convergence de vues aux fins d'applications plus vastes.

M. Stephanou (Grèce)

Dans ce contexte, nous sommes heureux de constater qu'il est maintenant universellement reconnu que ces opérations contribuent à la paix. Et cela, de l'avis des Douze, devrait entraîner une base financière saine pour ces opérations. Il ne faut pas oublier que les opérations de maintien de la paix des Nations Unies ne sont pas conçues ni équipées pour faire respecter le droit et sanctionner des agresseurs déterminés. Mais il n'y a aucun doute que les forces de maintien de la paix se sont avérées un instrument efficace pour ramener la stabilité dans les régions de conflits et pour maintenir l'équilibre délicat de la paix internationale. Les Etats membres de la communauté internationale ont participé aux 13 opérations organisées au cours des années, sauf une.

Les Douze rendent un hommage particulier à tous ceux qui ont servi dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies et partagent la satisfaction de ceux qui se sont vu attribuer un prix Nobel de la paix si mérité. Nous voulons aussi exprimer toute notre appréciation et notre respect à ceux qui ont participé et, dans certains cas, donné leur vie au cours des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Les Douze sont également soucieux de renforcer les moyens de régler les différends internationaux par la voie du droit, conformément à la Charte. Dans divers contextes de coopération internationale, les Douze ont accepté les procédures de règlement de différends avec des tiers à la fois à l'échelle globale et à l'échelle européenne.

Notre siècle a enrichi la vie humaine grâce à des progrès sans précédent dans le domaine des sciences, de la technique, de la santé, de l'éducation et de la communication. Cependant, pour une grande partie de la population mondiale, le potentiel de développement humain n'a pas encore été réalisé. Le fossé entre pays développés et pays en développement ne s'est pas réduit. Nous devons faire face à ces problèmes de façon décisive et les Douze sont prêts à le faire. Nous sommes tout à fait conscients qu'il existe des menaces non militaires à la sécurité et si nous voulons nous attaquer vraiment à ces problèmes, il faut que la Charte soit strictement respectée et que la coopération internationale s'intensifie pour permettre de réaliser ces objectifs hautement prioritaires. Dans ce contexte, les Douze réaffirment qu'ils accordent une grande importance aux organismes techniques et régionaux et aux institutions spécialisées créées sous les auspices des Nations Unies dans l'accomplissement des tâches importantes qui leur ont été confiées.

M. Stephanou (Grèce)

Dans un monde toujours plus interdépendant, il est essentiel que la communauté internationale stipule et approfondisse la prise de conscience de la communauté d'intérêts de notre société planétaire et de notre intérêt commun en matière de renforcement de la paix et de la sécurité internationales. Les Douze sont toujours prêts à le faire de façon efficace et à répondre dans le cadre de la coopération multilatérale aux besoins des générations présentes et futures.

La séance est levée à 11 heures 40.